

Édition des cahiers de doléances/cahiers citoyens 2018-2019 pour la Charente-Maritime

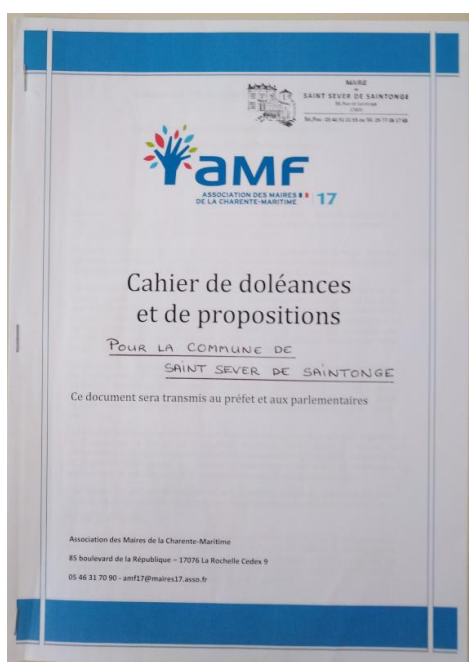
par Marie-Anne Chabin, 2026

Saint-Sever-de-Saintonge

code INSEE : 17400

622 habitants

Communauté d'agglomération de Saintes



Original aux Archives départementales de Charente-Maritime (4275W376) ; copie numérique aux Archives nationales.

Forme : 6 feuillets agrafés (3 points à gauche), 4 feuillets écrits.

Couverture AMF couleur : « Cahier de doléances et de propositions », tampon de la commune avec coordonnées. Mention manuscrite « Pour la commune de Saint-Sever-de-Saintonge ».

2 contributions.

Pour en savoir plus : <https://www.marieannechabin.fr/cahiers-de-doleances-2018-2019/>

7 - UN PLAN DE RETOUR A L'EQUILIBRE ENTRE LES TERRIENS ET LA PLANETE TERRE

PREALABLE AU DEBAT : LE SUJET DE LA BIODIVERSITE MERITE UNE MEILLEURE PLACE DANS LE GRAND DEBAT NATIONAL

La question posée dans le courrier de cadrage des débats, adressée par le Président de la République aux Français, est : « Comment devons-nous garantir scienüflquement les choix que nous devons faire à cet égard ? Comment faire partager ces choix à l'échelon européen et international pour que nos producteurs ne soient pas pénalisés par rapport à leurs concurrents étrangers »

- C'est évidemment une bonne chose que les enjeux de biodiversité aient été identifiés pour ce grand débat.
- En revanche la question est mal posée. L'effondrement de la biodiversité est avéré, et renseigné scientifiquement (cf. fiche « Etat des lieux de la biodiversité »). Chaque nouvelle étude témoigne de l'aggravation de la situation. Imaginerait-on la même formulation concernant le dérèglement climatique ? Est-ce que nous en sommes encore à nous interroger sur la validation scientifique d'une part, et les risques de concurrence en l'échelle européenne d'autre part pour le climat comme pour la biodiversité ? Et qu'en est-il du principe de précaution inscrit dans la Constitution ? Lorsqu'une espèce disparaît, c'est une perte irrémédiable. Non seulement pour le vivant, mais pour l'économie, la santé, et tant de valeurs immatérielles non évaluables.
- Le temps n'est plus au doute mais à l'action. Les constats et enjeux concernant le dérèglement climatique et l'effondrement du vivant sont indissociables. Les élus français jusqu'au plus haut sommet de l'Etat ne semblent pas avoir pris la mesure des enjeux et de l'urgence, comme en témoigne la formulation de la question.

Le goût du travail

Je me rappelle une phrase du président Hollande disant vous allez avoir des loisirs !

Les loisirs c'est bien mais dans une société où l'économie est basée sur l'argent il faut commencer par travailler. A moins que l'état (l'état c'est nous) ait les moyens de financer le non travail. Il faut trouver des solutions pour encourager au travail.

On a voulu faire du social, je comprends qu'on ne peut pas laisser l'humain sans abri, ou tenaillé par la faim, mais là aussi il faut trouver le moyen pour qu'un maximum de la population « gagne son pain ».

Règles appliquées pour l'édition des contributions

Les contributions ont été numérotées de 1 à N. La forme (manuscrite ou dactylographiée) est indiquée, ainsi que le nombre de lignes sur le cahier original et le nombre de mots de la contribution. Il est précisé, quand l'information existe, si l'auteur est une femme, un homme ou un couple.

Les noms, prénoms, adresses et numéros de téléphone ne sont pas transcrits, en référence au Règlement européen pour la protection des données personnelles (RGPD). En revanche, les données relatives à l'âge et à la profession sont reprises quand elles existent. Si la contribution est datée, la date est indiquée. Si la contribution est signée, cela est indiqué également.

Afin de faciliter la lecture des contributions, l'orthographe a été corrigée mais la syntaxe a été respectée. L'usage des majuscules et de la ponctuation a été uniformisé. Le cas échéant, quelques ajouts ou commentaires apparaissent en italique entre [].

1. Dactylographié (6 pages), 230 lignes, 2631 mots (homme)

À Monsieur le Président de la République Française

Via la commune de Saint-Sever-de-Saintonge 17800

et l'Association des Maires Ruraux de France

1 - LES ÉLUS

Diminuer d'une part, de façon significative, le nombre d'élus : députés, sénateurs, et d'autre part la rémunération de ces mêmes élus. Passer d'un Parlement constitué de : 577 plus 328 soit 925 élus à 400 pour les deux chambres.

Ne plus s'interroger sur les mille-feuilles, le constat est largement acté, partagé : députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers métropolitains, conseillers communautaires, conseillers municipaux ! Passer aux actes.

Les rémunérations des élus seraient établies en référence au SMIC, reste à en fixer le nombre de fois : 1 fois, 2 fois, 3 fois, 4 fois. L'attribution d'une indemnité en sus de la rémunération sera abandonnée. Si des frais de missions et ou de déplacements sont engagés, ils seront indemnisés suivant les mêmes règles que celles appliquées aux fonctionnaires, militaires, agents des collectivités. Un élu ne pourrait pas avoir une rémunération totale supérieure à celle retenue pour un député ou un sénateur. Ainsi l'application de la règle du cumul des mandats serait facilitée.

Concernant les déplacements des élus sur le territoire, ils devront privilégier systématiquement les moyens de transports nationaux : TGV, TER, RER, métropolitain, tramway... Supprimer les véhicules de fonction avec chauffeur. Des exceptions seront nécessaires pour les communes situées sur des îles, celles des départements et/ou régions d'outre-mer (DROM), les collectivités d'outre-mer (COM), le territoire d'outre-mer (TOM).

Concernant les députés et sénateurs, une formation obligatoire et solide sera organisée et financée sur le budget de l'Assemblée nationale ou du Sénat. Le thème : la connaissance et le fonctionnement des règles commerciales économiques européennes et mondiales. Étant précisé par ailleurs, qu'implicitement, étant élus, ils connaissent parfaitement le fonctionnement de nos institutions nationales et européennes.

Concernant les anciens présidents de la République, ministres, président du Haut Conseil, etc., la suppression de tous les avantages : voiture, chauffeur, secrétaires, etc.

2 - LES ELECTEURS

La carte d'électeur sera délivrée implicitement au citoyen dès l'âge de 18 ans. Une carte à puce avec photo (comme la carte Vitale ou la carte nationale d'identité). Elle permettra à son détenteur de voter depuis son ordinateur, téléphone portable... En cas de difficultés, il se rendra dans un des nombreux bureaux des services de l'État, collectivités territoriales où des terminaux seront maintenus à disposition.

3 - CONSEIL CONTITUTIONNEL

Diminuer les rémunérations et indemnités des sages. Les rémunérations seront établies en référence au SMIC, reste à en fixer le nombre de fois : 2 fois, 3 fois, 4 fois.

4 - LES TRANSACTIONS ET LES MOYENS DE PAIEMENT

Supprimer la monnaie fiduciaire (billets) & divisionnaire [pièces métalliques] à court terme. Mais transitoirement (deux ans), d'une part, autoriser les transactions en espèces en définissant un montant maximum limité par transaction et, de l'autre, définir un montant maximum annuel d'espèces pouvant être déposé et ou retiré sur un ou plusieurs comptes bancaires.

5 - ADAPTER LES PROGRAMMES SCOLAIRES

Il est urgent d'adapter les programmes scolaires de nos enfants et ce dès le plus jeune âge par :

- l'apprentissage de l'existence et du fonctionnement des institutions européennes et nationales agrémenté de cas pratiques sous forme de jeux ;
- la connaissance de notre modèle de protection sociale, système éducatif, système de santé, système de défense, système de sécurité civile pour tous les Français avec de nombreux exemples et cas pratiques ludiques. L'objectif n'est pas d'en faire des assistantes sociales ni des enseignants ni des soignants ni des gendarmes, policiers, soldats, sapeurs-pompiers... mais des citoyens « sachants » ;
- des cours d'éducation aux médias et à la désinformation ;
- renforcer les cours pour permettre le respect de la nature, de l'environnement.

6 - UN STATUT UNIQUE CONCERNANT : LA RÉMUNÉRATION, LE SALAIRE, LES PRIMES

Stopper la mise en œuvre d'avantages tels que des rémunérations, primes... défiscalisées et non soumises à cotisations auprès des organismes d'assurance maladie, chômage, retraite. Nous n'acceptons pas les évasions fiscales des grands patrons, donc soyons cohérents. Restons sur les règles simples initiales et en cohérence avec notre système de protection sociale : toutes les **rémunérations** sont imposables, et soumises à cotisations. La bonne application de ces règles participe à une prise de conscience collective et à financer notre régime de protection sociale, l'éducation, le système de santé, la défense...

7 - UN PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE ENTRE LES TERRIENS ET LA PLANÈTE TERRE

PRÉALABLE AU DÉBAT : LE SUJET DE LA BIODIVERSITÉ MÉRITE UNE MEILLEURE PLACE DANS LE GRAND DÉBAT NATIONAL

*La question posée dans le courrier de cadrage des débats, adressée par le président de la République aux Français, est : « **Comment devons-nous garantir scientifiquement les choix que nous devons faire à cet égard ? Comment faire partager ces choix à l'échelon européen et international pour que nos producteurs ne soient pas pénalisés par rapport à leurs concurrents étrangers** ».*

- C'est évidemment une bonne chose que les enjeux de biodiversité aient été identifiés pour ce grand débat.
- En revanche, la **question est mal posée**. L'effondrement de la biodiversité est **avéré, et renseigné scientifiquement** (cf. fiche « État des lieux de la biodiversité »). Chaque nouvelle étude témoigne de l'aggravation de la situation. Imaginerait-on la même formulation concernant le dérèglement climatique ? Est-ce que nous en sommes encore à nous interroger sur la validation scientifique d'une part, et les risques de concurrence en l'échelle européenne d'autre part pour le climat comme pour la biodiversité ? Et qu'en est-il du **principe de précaution inscrit dans la Constitution** ? Lorsqu'une espèce disparaît, c'est une **perte irrémédiable**. Non seulement pour le vivant, mais pour l'économie, la santé, et tant de valeurs immatérielles non évaluables.
- **Le temps n'est plus au doute mais à l'action**. Les constats et enjeux concernant le dérèglement climatique et l'effondrement du vivant sont indissociables. Les élus français jusqu'au plus haut sommet de l'État ne semblent pas avoir **pris la mesure des enjeux et de l'urgence**, comme en témoigne la formulation de la question.

S'il faut répondre à la question de l'expertise telle qu'elle est posée :

L'expertise doit être indépendante : en matière de biodiversité, elle existe (MNHN, CNRS...) ; il doit en être de même dans tous les comités d'experts. Curieusement, alors que toutes les commissions et comités dans le domaine de l'environnement sont très ouverts et équilibrés à toutes les composantes de la société civile, il n'en va pas de même dans les instances consultatives de l'industrie, de l'agriculture ou de la chasse par exemple.

Demandons que toutes les commissions et comités avec voix consultative soient ouverts à toutes les composantes de la société civile, selon les mêmes règles de représentation.

S'il faut répondre à la question de la nécessaire égalité de traitement des producteurs (et donc une concurrence non faussée) à l'échelle européenne et internationale :

Sur le plan juridique, c'est généralement chose faite : les directives européennes pour la protection des oiseaux et des habitats naturels, l'obligation d'études d'impact, les directives sur l'eau et le milieu marin, les quotas de pêche, etc. existent. C'est l'application qui peut se révéler à géométrie variable. Et la France n'est pas toujours la meilleure élève (Cf. Directives Oiseaux et habitats).

Demandons à ce que la France applique de manière plus vertueuse les directives européennes en faveur de la biodiversité et, plus largement, de l'environnement. La demande sociétale en faveur de l'environnement et de la préservation de la biodiversité rejoint **les enjeux de santé et de bien-être.**

Les consommateurs exigent de plus en plus des produits de qualité exempts de pesticides et le respect de la sensibilité animale. L'économie n'a pas d'autre trajectoire possible que de suivre la **demande croissante de la société.** Là encore, **les élus et décideurs français sont en retard sous prétexte de risques de « dumping » environnemental.** De fait, la France est aujourd'hui obligée d'importer une grande partie des produits bio.

DANS LE DOMAINE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DE LA SANTÉ

o Soutenir la **mise en place des circuits courts**, c'est-à-dire la commercialisation des produits agricoles soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire.

o Mettre **fin aux subventions publiques pour les retenues de substitution** pour l'agriculture intensive. Ces retenues sont des réserves de stockage d'eau (aussi appelées « bassines ») exclusivement destinées à l'irrigation, alimentées par les eaux pluviales et déconnectées du milieu naturel. Ces dispositifs, dont l'agriculture intensive est aujourd'hui très dépendante, présentent des conséquences majeures sur les milieux et la ressource en eau. Ces pratiques doivent cesser pour permettre un vrai changement de modèle agricole.

DANS LE DOMAINE DE L'EAU, DES ZONES HUMIDES ET DES COURS D'EAU

o Relancer la **protection des zones humides** (mangroves, deltas, marais et estuaires) par l'acquisition foncière, avec un objectif chiffré pour le mandat, et exiger des Agences de l'eau un soutien à la restauration massive des grandes zones humides. Grâce à leur végétation, les milieux humides protègent les rives et les rivages contre l'érosion ; ils peuvent stocker l'eau dans le sol ou la retenir à leur surface, et permettre de diminuer l'intensité des crues et les dommages causés par les inondations.

o Restaurer la **continuité écologique des fleuves et rivières**, permettant ainsi une libre circulation des organismes vivants, en effaçant un maximum d'ouvrages (barrages, écluses, seuils, moulins..., plus de 60 000 recensés en France sur les cours d'eau), qui sont aujourd'hui des obstacles et créent des perturbations pour les écosystèmes.

DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION DES ESPÈCES ET DES EXCÈS DE LA CHASSE

o Mettre en place une véritable stratégie de **coexistence avec les grands prédateurs** (loup, ours...) avec comme priorité l'extension et l'amélioration des moyens de protection : mettre un terme au braconnage du lynx dans les Vosges et le Jura qui a quasiment fait disparaître l'espèce, couplée à une politique de réintroduction par le renforcement d'au moins 10 individus ; conforter la population d'ours dans les Pyrénées.

o Créer une brigade spéciale (cynophile) de **lutte contre les usages de produits toxiques** (de nombreuses espèces, et en particulier des rapaces, sont victimes de l'usage d'appâts empoisonnés majoritairement à base de produits interdits).

o Conditionner la mise en œuvre de l'arrêté bromadiolone dans les départements concernés à la protection stricte des prédateurs naturels (renard, mustélidés...) et des micromammifères.

o **Lutter contre le trafic d'espèces sauvages** : interdire le commerce en ligne d'animaux vivants ainsi que l'importation de trophées de chasse d'espèces menacées.

o Professionnaliser et **sécuriser financièrement les centres de sauvegarde** des animaux en détresse qui rendent des missions de service public et ne bénéficient d'aucun soutien de la part du secteur public.

o Faire **du bien-être animal y compris de la faune sauvage** une des grandes lois du quinquennat : mettre en place une commission sur la cause animale pour un travail préparatoire et méthodique.

Focus sur les excès de la chasse :

o Le prix du **permis de chasse, expliquer au Français les avantages et inconvénients avant la prise de décision, les médias sont largement accessibles aux élus.**

o Mettre fin aux **pratiques de chasse cruelles et moralement inacceptables**, en particulier : la chasse à courre, la vénerie sous terre des renards et blaireaux, les piégeages dits « traditionnels » et la persécution des animaux considérés comme « susceptibles d'occasionner des dégâts » (anciennement appelés « nuisibles »).

o L'obtention du **dimanche sans chasse** pour un meilleur partage de l'espace public.

o L'arrêt de **l'élevage et des lâchers d'animaux** à seule fin cynégétique.

o Le retrait des **espèces en mauvais état de conservation** des listes chassables.

o Le remplacement du **plomb par l'acier** dans les munitions (pollution).

o La multiplication des contrôles et le **renforcement des sanctions** à l'encontre des contrevenants.

o L'abandon du projet de réouverture des **chasses présidentielles**.

o **L'interdiction du prosélytisme** de la chasse et des armes dans nos écoles.

Propositions spécifiques liées à l'Outre-mer :

o Renforcer la création **d'espaces naturels protégés** en outre-mer.

o Développer un réseau analogue au **réseau « Natura 2000 »** en outre-mer (c'est-à-dire un réseau de sites naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent, avec pour objectif de maintenir la diversité biologique de ces milieux, dans une logique de développement durable des territoires).

o Activités minières : renoncer aux projets d'exploitation aurifère titanesques en Guyane dont les impacts sur l'environnement handicaperont les territoires pour plusieurs dizaines d'années (ex. : projet Nordgold en Guyane, le projet minier de la Montagne d'Or) et dont les retombées financières pour les habitants sont provisoires et dérisoires.

o Ne pas attribuer de **concessions prospections pétrolières** dans les eaux de Guyane.

o Rattraper le retard des Outre-mer en termes **d'assainissement et de traitement des déchets**, notamment plastiques.

o Renforcer la lutte **contre les espèces exotiques envahissantes**, c'est-à-dire une espèce exotique, dite aussi allochtone ou non indigène, dont l'introduction par l'homme, volontaire ou fortuite, sur un territoire menace les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives. L'introduction d'espèces exotiques envahissantes est l'une des causes majeures d'atteintes à la biodiversité au niveau international.

=> **L'élaboration d'un plan ou programme « DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE ENTRE LES TERRIENS ET LA PLANÈTE TERRE »** (de type Marshall) mais pas seulement sous forme de mise à disposition de fonds. Ce plan national définira les priorités, les objectifs à atteindre, les plannings déclinés en plans d'actions au niveau de la nation, des régions, conseils départementaux, conseils métropolitains, conseils communautaires, conseils municipaux. Il mobilisera tous les citoyens, les élus, les acteurs du secteur privé et public. Il permettra d'enrayer le réchauffement climatique en rétablissent l'équilibre entre nos modes : d'exploitation, de fabrication, de production, d'industrialisation, d'importation et d'exportation de produits et denrées, d'utilisation des ressources terrestres et sous-marines (eau, granulats...), d'hébergement, de vie, de loisirs, le tourisme, d'utilisation des énergies, des modes de déplacements, des transports des marchandises... et notre patrimoine commun la Terre. Si des lobbys sont trop présents et prégnants, n'hésitons pas à créer une police anti-lobby et à sanctionner sévèrement les lobbyistes et à destituer, radier, licencier... les personnes se laissant influencer par ces lobbyistes.

Ce plan accordera une place importante aux nouveaux métiers à inventer sans perdre de vue l'obligation de conserver le savoir-faire des anciens.

Ce plan national décliné via les régions sera lisible par tous les citoyens, les acteurs de la société civile, les acteurs économiques. Un suivi organisé permettra à chacun des citoyens d'apprécier l'évolution, les changements. Les outils informatiques actuels permettent de faciliter la conception, la réalisation, la mise en œuvre, le suivi et la mise à disposition de ce plan national. La priorité sera donnée à la garantie : d'un air sain, d'une nourriture saine, de logements adaptés POUR TOUS.

8 - L'EUROPE

Renforcer l'Union européenne en matière de défense, de santé, d'éducation. Elle doit jouer un rôle moteur en incitant les pays membres de l'UE à établir des plans de retour à l'équilibre entre les terriens et la planète Terre. Enfin, elle doit pouvoir jouer pleinement son rôle face aux grands : l'US, la Russie, la Chine.

DANS LE DOMAINE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DE LA SANTÉ

Engager une **renégociation de la politique agricole** commune, pour le développement d'une agriculture plus responsable et durable, afin de soutenir la transition vers l'agroécologie. La PAC doit pouvoir être un instrument de soutien à la restauration de la biodiversité et des paysages, avec la promotion des infrastructures « vertes » (recréation de haies, bandes enherbées, rotation des cultures, etc.), et en intégrant la réduction drastique des pesticides, l'amélioration du bien-être animal, le tout au service d'une alimentation et d'un environnement sains et durables pour tous. Plus que jamais, la PAC doit soutenir le développement de l'agriculture biologique, et la France devrait être le fer de lance d'une politique audacieuse en la matière.

La contribution d'un citoyen

[Signature]

[Prénom NOM]

2. Dactylographié (1 page), 40 lignes, 537 mots (femme)

Doléances et remarques au gouvernement

La marge des entreprises

Cette marge est très contestée, pourtant, plus la marge est étroite, moins les salariés sont payés. Ce ne sont pas les petits commerces et les artisans qu'il faut montrer du doigt quand on sait que lorsqu'un artisan émet une facture à un client, un tiers de celle-ci est destinée à l'URSSAF. Sur les

deux tiers restants, il faut payer les frais d'entreprise, de matière première et essayer de dégager un résultat.

Ces petites entreprises subissent une concurrence souvent déloyale :

- Les pays les plus pauvres de l'Europe apportent des travailleurs prêts à tout pour gagner leur pain. Nombre d'entreprises peu scrupuleuses les embauchent à un tarif impossible à appliquer à un travailleur français.
- Internet, et ses sites alléchants concurrence également nos commerces français qui ne peuvent pas s'aligner sans se mettre en danger.

Les différences de revenus

Dans notre région le travail manque, seuls les salariés des entreprises du Cognac ont des salaires décents, le cognac est un produit de luxe !

Je suis estomaquée quand je constate ce que peuvent encaisser les joueurs de football, les politiciens... Comment peut-on dépenser autant d'argent pour nos anciens présidents alors que certains Français ont tant de mal à joindre les deux bouts ? Quel patriotisme !

L'être humain est ainsi fait qu'il trouve normal de toucher plus que son voisin.

Lorsqu'il est nécessaire de rétrécir des budgets, il serait peut-être plus juste de plafonner les grosses retraites plutôt que de diminuer les petites.

Le pourcentage du budget de chaque collectivité locale versé au percepteur, en remerciement de son visa du budget. Ce pourrait être une belle économie pour les communes ! Il apparaît ainsi nécessaire de clarifier la détermination et la prise en charge du versement de l'indemnité au trésorier-payeur soit en la supprimant, soit en en fixant les modalités (un forfait).

Les organismes publics qui fonctionnent avec des budgets

Pour obtenir le même budget chaque année, les organismes publics épuisent leur compte avant la date de clôture.

Le goût du travail

Je me rappelle une phrase du président Hollande disant : vous allez avoir des loisirs !

Les loisirs, c'est bien mais dans une société où l'économie est basée sur l'argent, il faut commencer par travailler. À moins que l'État (l'État, c'est nous) ait les moyens de financer le non-travail. Il faut trouver des solutions pour encourager au travail.

On a voulu faire du social, je comprends qu'on ne peut pas laisser l'humain sans abri, ou tenaillé par la faim, mais là aussi il faut trouver le moyen pour qu'un maximum de la population « gagne son pain ».

Limitation de vitesse 80 km/heure

Pour ma part, cette limitation ne me gêne pas, je suis à la retraite et j'ai changé ma manière de conduire. Je ne suis plus pressée.

J'ai un véhicule de ville, et j'ai pu constater que mon budget se portait mieux si je roulais moins vite. Par contre il est très difficile d'éviter les radars, car nous avons une grande variation de limitation de vitesse selon les routes et les régions... Il faut avoir une grande vigilance pour rouler un coup à 80, un coup à 90 km/heure sachant que cela change partout...

[FIN]